

CHAMPIONNAT DE VENDEE JEUNES
LES HERBIERS– 27 & 28 NOVEMBRE 2021

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Nous rappelons à toutes et à tous que, au vu des dernières dispositions de la crise sanitaire :

1/ Le Pass sanitaire est obligatoire pour les personnes de 12 ans et plus (Joueurs, accompagnants, organisateurs ...)

2/ Le masque est lui aussi obligatoire et devra être porté par les joueurs y compris pendant les périodes de jeu.

3/ Prévoir Gel hydroalcoolique pour les mains (des distributeurs seront mis à dispositions au besoin).

Article 1 :

Le C. D. J.E 85 représenté par le Cercle d'échecs des CAVALIERS NOIRS DES HERBIERS organise le **CHAMPIONNAT DE VENDEE JEUNES 2021** le 27 et 28 NOVEMBRE 2021

Aux salles annexes du gymnase de la demoiselle
55 rue de la demoiselle
85500 LES HERBIERS

Article 2 : TOURNOIS

Il comprend plusieurs tournois :

- championnat de Vendée pupilles 2021
- championnat de Vendée pupillettes 2021
- championnat de Vendée benjamins 2021
- championnat de Vendée benjamines 2021
- championnat de Vendée minimes 2021
- championnat de Vendée minimes filles 2021
- championnat de Vendée Juniors Cadets 2021

Article 3 : APPARIEMENT

Les règles d'appariement sont celles du C04 (Fide Handbook) : 6 rondes, appariements au système **SUISSE STANDART** (C04), forts-faibles, sans aucune protection (clubs, ligue, famille...), assisté par ordinateur (**programme PAPI 3.3.26**, homologué par la FFE) pour tous les championnats sauf « les « championnat de Vendée minimes filles ,benjamines pupillettes et Cadets juniors « seront apparié au système toutes rondes aller et retour inversion de couleur

Seront appariés à la première ronde les joueurs ayant fait contrôler la validité de leur licence au plus tard le samedi 28 NOVEMBRE 2021 à 9 h 30 ; les appariements sont donnés à titre indicatif.

L'appariement officiel est affiché sur le lieu du tournoi 5 minutes avant le début de la 1^{ère} ronde.

Article 4 :

Les **règles du jeu** sont celles de la Fédération Internationale des Échecs (FIDE), telle qu'adoptée par le 88ème Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Goynuk (Antalya, Turquie). Ces Règles du Jeu d'Échecs entrent en vigueur le 1er janvier 2018.

Article 5 : CADENCE

La **cadence** est de 50 minutes avec incrémentation de 10 secondes par coup.

Article 6 : DEPARTAGES

Le **départage** des ex æquo se fait de la manière suivante : Buchholz , Buchholz tronqué et Performance (l'ordre des grilles PAPI 3.3.26 fait foi). Pour tous les championnats de Vendée dont l'appariement se fait au système suisse.

Le **départage des ex æquo** se fait de la manière suivante : Sonneborg Berger Buchholz tronqué et Performance (l'ordre des grilles PAPI 3.3.26 fait foi). Pour tous les championnats de Vendée dont l'appariement se fait au système toutes rondes.

Article 7 : Lieux, dates et horaires

Les parties se jouent : aux salles annexes du gymnase de la demoiselle 55 rue de la demoiselle 85500 LES HERBIERS

Clôture des inscriptions	Le samedi 27 novembre 2021 à 9h30
Pointage, vérification des Licences (Licence A obligatoire)	Le samedi 27 novembre 2021, de 8h45 à 9h30 (tout joueur arrivant après 9h30 sera apparié à la Ronde 2)
Horaires de Jeu	
- Ronde 1	Le samedi 27 NOVEMBRE 2021, à 10h00
- Ronde 2	Le samedi 27 NOVEMBRE 2021, à 13h30
- Ronde 3	Le samedi 27 NOVEMBRE 2021, à 15h45
- Ronde 4	Le dimanche 28 NOVEMBRE 2021, à 10h00
- Ronde 5	Le dimanche 28 NOVEMBRE 2021, à 13h30
- Ronde 6	Le dimanche 28 NOVEMBRE 2021, à 15h45
REMISE DES PRIX	Le dimanche 28 NOVEMBRE 2021, à 18h00

Entrée interdite pour les spectateurs.

Cependant, conformément à l'article des Règles du Jeu, l'arbitre peut ponctuellement limiter l'accès au tournoi.

LES ANIMAUX SONT INTERDITS DANS L'ESPACE DE JEUX

Article 8 : ARBITRES ET ORGANISATEURS

POTIRON Nicolas	Arbitre	Arbitre Fédéral 02
	Arbitre	
ARCHAMBAUD Tony	Organisateur	CDJE 85
BRANCARD Yannick	Organisateur	LES HERBIERS

Article 9 : Commission d'appel

Article 10 : CONDUITE DES JOUEURS

Les joueurs vérifient la position des pièces, l'affichage des pendules et le choix de leur couleur.

La conduite des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition et doit être conforme à la Charte du joueur d'échecs (voir annexe). Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur ou sur les lieux d'hébergement (dégradation, tapage, etc.) pourra être sanctionné par l'exclusion du tournoi. Une tenue correcte est exigée sur les lieux du tournoi.

Les règlements régissant les appareils électroniques sont à présent très strictes. Aucun téléphone mobile n'est autorisé dans la salle de tournoi et cela ne fait aucune différence qu'il soit allumé ou non. Si un téléphone mobile (même éteint) est découvert sur un joueur, sa partie est immédiatement perdue et

son adversaire gagnera. Le résultat sera 1-0 ou 0-1. Peu importe si, lorsque le téléphone mobile est découvert, l'adversaire ne peut pas mater le roi du joueur fautif par aucune suite de coups légaux : il gagne la partie.

Toutefois, le règlement de la compétition permet que de tels appareils soient laissés dans le sac d'un joueur, à condition qu'ils soient complètement éteints. Ce sac doit être rangé conformément aux directives de l'arbitre. Il est interdit aux deux joueurs d'utiliser ce sac sans la permission de l'arbitre.

L'utilisation de téléphone portable, de baladeur ou de matériel électronique est strictement interdite dans l'espace de jeu. Les téléphones doivent être éteint et mis en consigne sur la table de l'arbitre ou mis dans un sac fermé restant dans l'aire de jeux.

L'Arbitre pourra vérifier la présence (ou non) d'un appareil électronique susceptible de supporter un logiciel de jeu d'Echecs en demandant au joueur de vider ses poches.

Un joueur ne peut quitter l'espace de jeu sans la permission de l'Arbitre et n'est pas autorisé à parler de sa partie en cours.

A l'issue de la partie, les joueurs ne devront en aucun cas rester dans l'aire de jeux.

Il convient d'éviter toute conversation ou lecture suspecte.

Les stands de littérature échiquéenne ne peuvent ouvrir qu'à l'issue de la 1^{ère} heure de jeu

Une salle d'analyse sera mise à la disposition des joueurs ; les analyses sont interdites dans la salle de jeu.

Il est strictement interdit de fumer dans la zone de jeu ainsi que dans tous les locaux désignés comme « zones non-fumeurs » par les responsables de la sécurité du site.

A l'issue de la partie, le vainqueur ou le conducteur des blancs en cas de nullité apporte à l'Arbitre les feuilles de parties dûment complétées (résultat clairement indiqué) et signées par les deux joueurs. Les compétiteurs sont autorisés à conserver le double de la feuille de partie, l'original doit être remis à l'Arbitre. Ils doivent remettre leur jeu en place, éteindre la pendule électronique.

Les joueurs inscrits peuvent solliciter auprès de l'Arbitre une ou plusieurs absences. Dans ce cas, ils ne sont pas appariés pour la (les) ronde(s) concernée(s).

Un joueur forfait (absent sans avoir prévenu l'Arbitre) est considéré comme ayant abandonné le tournoi et n'est pas apparié pour la ronde suivante.

Signalement des abandons non justifiés au Directeur des tournois, titres et sanctions pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Article 11 : PRIX

La cérémonie de remise des prix commence à 18h00 le dimanche 28 NOVEMBRE 2021.
Tout joueur absent à la cérémonie renonce ipso-facto à son prix.

Mode de répartition des prix : attribution « à la place ».

Article 12 :

L'inscription aux CHAMPIONNAT DE VENDEE JEUNES 2021 implique l'acceptation du présent Règlement Intérieur.

L'Arbitre,

POTIRON Nicolas

L'Organisateur,

BRANCARD Yannick